

**ASSURANCE
CHANGE
CONTRAT**

VOUS

**VOUS SIGNEZ UN CONTRAT
EXPORT EN DEVISES**

NOUS

**NOUS NEUTRALISONS
LE RISQUE DE CHANGE**

**COUVERTURE À HAUTEUR
DE 100 % DE LA PERTE
DE CHANGE**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

VOUS

Souhaitez exporter en devises sans subir le risque de change

VOTRE PROJET

- Vous êtes sur le point de signer un contrat export en devises
- Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française minimum de 20 %

VOTRE ENTREPRISE

Société implantée en France, concluant un contrat d'exportation en devises (hors opérations de négoce international)

NOUS

Vous permettons de figer un cours de change avant la signature du contrat commercial ou, au plus tard, dans les 15 jours suivant sa signature

CARACTÉRISTIQUES

- **Devises garanties** : Dollar US, Livre sterling, Franc suisse, Dollar canadien, Dollar de Singapour, Yen, Couronne norvégienne, Couronne suédoise, Couronne danoise, Dollar australien, Dollar néo-zélandais
- **Montant maximal garanti par transaction** : 15 M€
- **Cours à terme garanti déterminé à partir** :
 - du cours au comptant de la devise au jour de la fixation du cours garanti ;
 - de la durée nécessaire pour l'obtention de l'entrée en vigueur du contrat = durée de validité (6, 9 ou 12 mois) ;
 - de l'échéancier contractuel de paiement
- **Coût** : prime en fonction de la devise garantie, de la durée de validité, payable dès la fixation du cours garanti (minimum de prime : 150 €)
- **Garantie irrévocable**, dès la fixation du cours garanti

ATOUTS

- **Couverture de 100 %** de la perte de change constatée aux échéances de paiement par rapport au cours à terme garanti
- **Souplesse** en cas de décalage d'échéancier
- **Gestion en mode déclaratif** dans le cadre d'une police d'abonnement préalablement signée par l'exportateur :
 - avant la date souhaitée pour la fixation du cours garanti : envoi par e-mail d'un formulaire de demande de souscription de garantie à : **assurance-export-change@bpifrance.fr** (disponible sur le site bpifrance.fr) ;
 - en retour, envoi par Bpifrance d'une notification d'agrément

Pour contacter Bpifrance de votre région : **bpifrance.fr**

E-mail : **assurance-export-change@bpifrance.fr**